

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA19 17317**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 6 mai 2019 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA19 17317 : Règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 8 mai 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate